

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIESSEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(EXTRAORDINAIRE)(1998-1999)LE 12 JANVIER 19991.00 RECUEILLEMENT2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

TENUE LE 12 JANVIER 1999 À 20 h 00

AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU

À LA PRAIRIE

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN

ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, JOHANE CHEVRIER,
HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, MARIE-LOUISE GENTRIC-
KERNEIS, CLAIRE LAVIGNE-LABELLE, SYLVIE PROVOST-HUOT, FRANÇOISE
THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIERMM. GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ DUGAS, ALBAN
SYNNOTT, JEAN VENDETTE, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MMES DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents (secondaire)

PASCALE GODIN, représentante du Comité de parents (primaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique

JEAN JOLY, secrétaire général

JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières

GÉRARD LACHANCE, directeur du Service de l'information

MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes

GILLES PRESSEULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation
professionnelle2.00A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame la présidente s'assure que la procédure de convocation d'une séance extraordinaire a été suivie.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.C.-0129-01-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 1998

6.02 Correspondance

6.02.01 Conseil d'établissement - École Champlain-Annexe

6.02.02 Centraide du Grand Montréal

6.03 Allocations du M.E.Q. pour les bibliothèques

6.04 Cession de l'école Langlois: Demande d'autorisation

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 Critères d'inscription 1999-2000: Approbation

7.02 Recueil des données au 30 septembre 1998: Retour

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Politique d'acquisition de biens et de services (# 82-01)

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE13.00 SERVICE DE L'INFORMATION14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

14.01 Informations

15.00 COMITÉ DE PARENTS

15.01 Budget 1998-1999

16.00 DEMANDE D'INFORMATION17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARRIVÉE D'UN COMMISSAIRE

À 20 h 05, arrivée de Monsieur Jacques Caron.

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis informe les membres du Conseil des commissaires du dépôt de sa déclaration (annexe B) relativement à l'application du code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er DÉCEMBRE 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-0130-01-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Beauchamp-Brisson

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-0131-01-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Beauchamp-Brisson

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 1998 soit approuvé sous réserve d'y lire au point 14, page 53, "les 4, 5 et 6 juin 1999" au lieu de "du 3 au 6 juin 1999".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 CORRESPONDANCE

6.02.01 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE CHAMPLAIN-ANNEXE

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de la correspondance échangée entre la présidente du Conseil d'établissement de l'école Champlain-Annexe et le directeur général de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Comme suite, ils votent la résolution suivante:

(C.C.-0132-01-99)

CONSIDÉRANT la demande formulée par les parents concernés;

CONSIDÉRANT la bonne marche actuelle de cette école et la grande satisfaction des parents;

CONSIDÉRANT que l'organisation mise en place ne contrevient aucunement à l'esprit et à la lettre de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de minimiser les transferts d'élèves particulièrement en 1999-2000,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires mandatent la direction générale pour élaborer, avec les divers agents concernés, un projet de reconduction similaire au modèle actuel.

QUE ledit projet soit soumis au Conseil des commissaires à sa séance du 2 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02.02 CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de la correspondance provenant de "Centraide du Grand Montréal" et concernant l'excellence des résultats obtenus lors de la récente campagne auprès des personnels de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame la présidente adresse des félicitations au comité organisateur et à tous les participants.

6.03 ALLOCATIONS DU M.E.Q. POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Les membres du Conseil des commissaires sont informés de la mesure de soutien à l'achat de livres pour les bibliothèques scolaires, laquelle mesure fait partie du projet de politique gouvernementale de la lecture et du livre et comporte une allocation supplémentaire assujettie à une contribution équivalente de la Commission scolaire.

Messieurs Normand Lapointe et Maurice Brossard décrivent comment ils entendent procéder dans ce dossier.

6.04 CESSION DE L'ÉCOLE LANGLOIS: DEMANDE D'AUTORISATION

(C.C.-0133-01-99)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Goéland avait obtenu l'autorisation du Ministère de céder de gré à gré l'école Langlois au Club Lions Hemmingford Inc.;

CONSIDÉRANT que ce dernier s'est, par la suite, désisté;

CONSIDÉRANT que la corporation Action Sud-Ouest a signifié son intérêt pour l'acquisition de ladite école,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demandent au ministre de l'Éducation l'autorisation de céder l'école Langlois, de gré à gré, pour la somme nominale d'un dollar (1,00 \$), à la corporation Action Sud-Ouest.

QUE la cession ne concerne que la bâtisse proprement dite, avec droit de superficie, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demeurant propriétaire de la totalité du terrain.

QUE l'acquéreur, soit la corporation Action Sud-Ouest, obtienne dans un délai d'un an la reconnaissance, par la Commission municipale du Québec, en regard du paragraphe 10° de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QU'À défaut d'obtenir ladite reconnaissance dans ledit délai, la présente vente soit de nullité absolue et les parties replacées dans leur état initial.

QUE la présente résolution abroge la résolution C.C.-01637-04-96 amendée par la résolution C.C.-01754-11-96, de la Commission scolaire du Goéland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARRIVÉE D'UNE COMMISSAIRE

À 20 h 20, arrivée de Madame Alice Savoie-Girard.

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 CRITÈRES D'INSCRIPTION 1999-2000: APPROBATION

(C.C.-0134-01-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Conseil des commissaires acceptent les critères d'inscription pour l'année scolaire 1999-2000 pour le secteur des jeunes, tels que formulés dans le document déposé par le directeur des Services éducatifs aux jeunes, portant la date du 21 décembre 1998 et figurant en annexe sous la cote 7.01, ledit document ayant fait l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents comme le prévoit l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique.

QUE copie des critères adoptés soit transmise à chaque conseil d'établissement conformément au deuxième alinéa de l'article 239 susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 RECUEIL DES DONNÉES AU 30 SEPTEMBRE 1998: RETOUR

Monsieur Michel Monette dépose une nouvelle version du document cité en rubrique. Une période de questions suit.

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES (# 82-01)

(C.C.-0135-01-99)

Dans le but de privilégier un fournisseur du territoire,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QU'un contrat soit accordé au fournisseur du territoire, par ailleurs jugé conforme, mais dont la soumission excède celle du plus bas soumissionnaire d'un maximum de 5%, et que conséquemment la politique d'acquisition de biens et de services soit modifiée mutatis mutandis.

POUR : 4
 CONTRE : 16
 ABSTENTION : 0

REJETÉE À LA MAJORITÉ

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

14.01 INFORMATIONS

Madame la présidente fait part des principaux points à l'ordre du jour lors de la dernière séance du Conseil général de la F.C.S.Q., dont notamment l'allocution du nouveau ministre de l'Éducation, la nomination de Monsieur Réjean Morel au poste de directeur général de la Fédération et la fin du mandat de Monsieur Jean-Pierre Hillinger à titre de directeur général par intérim.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

15.01 BUDGET 1998-1999

Les membres du Conseil des commissaires sont informés du budget alloué au Comité de parents pour l'année scolaire 1998-1999, tel que déposé en annexe sous la cote 15.01.

Une période de question suit.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

(C.C.-0136-01-99)

À 21 h 22, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le 12 janvier 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la présidente déclare la séance levée.

Micheline Ponton
 Présidente de la séance

Jean P. L.
 Secrétaire général